



**Business.** A l'occasion du salon Petit 1, des rencontres professionnelles réservées aux acteurs de la petite enfance organisées ce jeudi à Eurexpo, le Progrès Economie s'est intéressé au phénomène des micro-crèches, des établissements de 10 berceaux qui poussent comme des champignons depuis 2007. Dans un contexte de pénurie des modes de garde, ces lieux d'accueil encouragés par l'État sont 123 à avoir vu le jour sur l'ensemble du département. Un raz-de-marée qui positionne le Rhône parmi les territoires les plus dynamiques de France.

# Les micro-crèches privées font leur baby-boom

## Les autres acteurs

Dans cet environnement atomisé de la petite enfance, les parents se retrouvent, dans le Rhône comme ailleurs, face à un grand nombre d'acteurs. En matière d'accueil collectif, on recense les multi-accueil municipaux ou associatifs (20 à 90 enfants), les crèches parentales (20 enfants max.) subventionnées par la Ville de Lyon et gérées par des associations de parents, les micro-crèches (10 enfants max.) qui relèvent en majorité de la gestion privée et les crèches d'entreprises. L'accueil individuel est lui préféré par 27 % des familles lyonnaises. Parmi les solutions proposées, on retrouve les assistantes maternelles indépendantes employées directement par les parents, les assistantes maternelles de la Ville de Lyon rattachées à un Service d'Accueil Familial (SAF), les crèches familiales municipales ou associatives et la garde au sein du logement familial assurée par des employées à domicile.

En six ans, le nombre de micro-crèches a littéralement explosé. Dans chaque arrondissement de Lyon mais également sur les pourtours de l'agglomération, les micro-crèches font des petits. Avec un chiffre d'affaires moyen de 150 000 euros par structure, on estime à 18,5 millions d'euros le poids économique de ce marché qui semble avoir de beaux jours devant lui. Le taux de fécondité des Françaises qui se maintient à deux enfants par femme malgré la crise, la baisse de la scolarisation des 2-3 ans (en 2011, plus de 40 % des places en crèches municipales à Lyon étaient occupées par des enfants de 2 à 3 ans) mais aussi le désengagement de l'État en matière de petite enfance expliquent la multiplication des micro-crèches privées. Et malgré la grande diversité des modes de garde (lire ci-contre) le nombre de places reste, lui, toujours insuffisant.

### Entre 100 000 et 150 000 euros d'investissement

Pour pallier cette pénurie, les pouvoirs publics ont fait le choix d'expérimenter dès 2007 puis d'autoriser en 2009, le principe de la micro-crèche à Lyon et partout en France. Aujourd'hui, selon les chiffres communiqués par le conseil général du Rhône, il y aurait 123 structures de ce type dans le Rhône, 87 en gestion privée, 54 à Lyon et 8 à Villeurbanne. L'enseigne « Garderisettes », alors spécialisée dans les crèches d'entreprises, a été l'une des premières à mettre en place ce concept dans l'agglomération lyonnaise. « Le gouvernement, en collaboration avec les acteurs de la petite

enfance, a rapidement compris qu'il serait difficile de trouver de grandes surfaces dans les villes. La solution de diviser une grosse structure en micro-crèches s'est finalement imposée. C'est d'abord une problématique liée à la disponibilité immobilière », explique Frédéric Fiore, directeur régional centre-est au sein du groupe parisien Babilou qui a fusionné en 2012 avec les Garderisettes. D'autant qu'après les tâtonnements des débuts, la réglementation pour obtenir l'agrément de la protection maternelle et infantile (PMI), de la caisse d'allocations familiales (CAF) et du conseil général s'est durcie. Fini, les crèches en étage sans espace extérieur pour les enfants. Le local d'une micro-crèche doit désormais être situé en rez-de-chaussée, sur un seul niveau et s'étendre sur une surface minimum de 100 m<sup>2</sup>. Les repas doivent, en outre, être fournis aux enfants. Tandis que l'effectif type d'une micro-crèche se compose d'un éducateur de jeunes enfants qui joue le rôle de référent technique auprès d'une équipe, généralement formée de salariées diplômées d'un CAP petite enfance justifiant de deux années d'expérience professionnelle et d'assistantes maternelles dotées d'une expérience professionnelle de trois ans. Par ailleurs, dès que le nombre d'enfants est supérieur à trois, deux encadrants minimum doivent être présents. « Pour aménager une crèche classique de 50 berceaux il faut compter un million d'euros d'investissement tandis qu'un créateur de micro-crèche pourra tableer sur 100 000 à 150 000 euros d'investissement », estime



**1 239,86 euros**

C'est le tarif mensuel moyen facturé pour l'accueil à temps plein d'un enfant de moins de trois ans.

Frédéric Fiore. Un budget qui, avec un apport personnel et un prêt bancaire, reste relativement accessible pour des entrepreneurs pratiquement assurés de remplir leur établissement avant même l'ouverture. Sans compter sur une aide à l'investissement qui peut être attribuée par la CAF. Autant de raisons qui portent à croire que le potentiel de développement est énorme même si les municipalités, au regard de la concurrence entre les crèches privées mais aussi publiques, seraient de plus en plus regardantes avant donner leur aval sur un dossier. ■  
4<sup>e</sup> édition de Petit 1, le jeudi 19 septembre à Lyon Eurexpo, réservé aux acteurs de la petite enfance. [www.petitenfance.fr](http://www.petitenfance.fr)

Julia Beaumet



Photo Jean-Luc Bomont

## Les Crèches de Margot essaient à Lyon et en Calade

En créant leur première micro-crèche à Villefranche-sur-Saône en 2007, Alexandra Latouche et Jean-Luc Bomont, n'imaginaient pas détenir un jour, un petit empire de sept structures, deux en Calade et cinq à Lyon. A la tête des Crèches de Margot, ces pionniers du secteur réalisent aujourd'hui près de deux millions de chiffre d'affaires avec un effectif d'une trentaine de salariés. Des résultats qui placent l'entreprise parmi les plus belles réussites rhodaniennes. Et pourtant, Jean-Luc Bomont estime être parmi les moins chers du Rhône (1 400 €/ mois à temps plein). Mais chacune de leur crèche est une SARL indépendante qui dégage entre 150 000 et 180 000 euros de chiffre d'affaires par an. « L'équilibre est très fragile, lorsque vous subissez un impayé avec une famille, toute la structure en pâtit. Il est impossible de rattraper le manque à gagner car le nombre de places est limité ». Un an seulement après la première ouverture, une seconde crèche voyait le jour puis les cinq

autres tous les trois ans. Néanmoins, Jean-Luc Bomont l'assure : « Il n'y aura pas de 8<sup>e</sup> crèche car on ne pourra plus offrir la même qualité aux familles ». Dans la volonté d'alléger les coûts salariaux, l'équipe administrative est réduite aux simples cogérants épaulés par un bras droit. Des efforts payants qui ont notamment permis aux Crèches de Margot d'investir 90 000 euros dans la rénovation du jardin de leur crèche caladoise. Par ailleurs, les Crèches de Margot sont toutes bilingues depuis deux ans. « A raison de dix

heures par semaine dans chaque crèche, un intervenant anime des activités uniquement en anglais. Résultat, à trois ans, les enfants sont capables de comprendre et d'interagir avec leur animateur », poursuit Jean-Luc Bomont.

Un succès qui donne des idées au duo. Alexandra Latouche et Jean-Luc Bomont sont en train de créer une école bilingue, de la maternelle au CM2, à deux pas de leurs deux crèches caladoises. Un projet à 600 000 euros qui pourrait se concrétiser à la rentrée 2014. ■

J.B.



■ Depuis 2007, Alexandra Latouche et Jean-Luc Bomont ont cofondé sept Crèches de Margaux à Villefranche et dans Lyon intra muros Photo Julia Beaumet



■ Sandrine Demange est à la tête de quatre micro-crèches, bientôt cinq Photo Blandine Baudier

## L'îlot d'enfance vise les zones tertiaires

Consultante en informatique pendant douze ans, Sandrine Demange voulait changer d'air. « J'avais besoin de me réorienter professionnellement, je voulais créer mon entreprise. J'ai pensé aux micro-crèches car j'avais moi-même rencontré des difficultés dans mes recherches de garde pour mes enfants », raconte la jeune quadragénaire. En juin 2010, elle décide pour de bon de quitter son emploi.

Dix mois plus tard, sa première micro-crèche voyait le jour à Caluire, dans le parc d'activités Cité Parc. « J'ai choisi cet emplacement car il n'y avait pas encore de micro-crèche à Caluire. Et pour toutes mes crèches, je choisis des quartiers tertiaires, où il y a du passage », explique Sandrine Demange. Forte de son succès, une seconde crèche ouvre très rapidement, dans le même local, très grand. Puis, une troisième, toujours

à Caluire, chemin des Petites-Brosses. Et la petite dernière est née en juin dernier, rue Joannès-Carret dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Les quatre structures sont pleines, et toutes ont des listes d'attente. « Je gère au total 70 contrats, soit 15 à 18 enfants par crèche », chiffre la jeune femme. Elle a également lancé un service périscolaire et propose d'aller chercher et raccompagner les enfants des écoles à proximité.

Chacune de ses crèches réalise un chiffre d'affaires d'environ 190 000 euros, pour trois salariés et un investissement initial de 50 à 100 000 euros en fonction des locaux à aménager.

Une cinquième crèche est en projet pour 2014 dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. « Et après ? Pour l'instant, je n'ai pas de plan de développement futur », conclut l'entrepreneuse.

Blandine Baudier

## Laurence Boluda, Crèche Attitude : « Il ne suffit pas d'aimer les enfants »



■ Laurence Boluda, responsable régionale de Crèche Attitude, qui crée et gère des crèches pour le compte d'entreprises, collectivités et associations. Photo D. R.

### Quelles sont les démarches à suivre pour créer une micro-crèche ?

Dans un premier temps, il est indispensable de réaliser une étude de besoins, qui sera notamment très importante pour aller chercher une subvention auprès de la Caf et l'agrément auprès du conseil général. Il faut ensuite trouver un local d'au moins 100 m<sup>2</sup>. Les micro-crèches doivent être déclarées comme un établissement recevant du public (ERP) et donc accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le conseil général et la Caf recommandent très fortement la présence d'un jardin. Il

faut également une autorisation d'ouverture au public du maire, qui impliquera le passage de commissions d'accessibilité et de sécurité. Le dossier à adresser au conseil général via la PMI (protection maternelle et infantile) doit aussi comporter les statuts, le règlement de fonctionnement, le projet pédagogique, la liste du personnel, les budgets, assurances voire l'accord du syndic de copropriété si nécessaire.

### Comment définir la tarification et le personnel ?

Les gestionnaires peuvent choisir une tarification PSU (prestation de service unique) définie par la Caf,

qui complète directement la crèche, ou une tarification libre, définie par le gestionnaire, et dans ce cas la Caf verse la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) aux parents. A savoir que le budget annuel de fonctionnement d'une micro crèche est en général de 125 000 euros. Une tarification PSU ne suffit pas à équilibrer, et il faut avoir recours à un tiers cofinanceur (collectivité, entreprise). Concernant le personnel, le gestionnaire doit prévoir au minimum un professionnel pour trois enfants, assistantes maternelles (agrément + 3 ans) ou CAP petite enfance (dux ans d'expérience). De

plus, une personne qualifiée doit assurer la mission de référent technique et coordonner l'encadrement des enfants ; elle peut être sur plusieurs structures.

### Quelles sont les difficultés ?

Les démarches sont un peu longues et surtout, même si c'est une micro crèche, les exigences sont les mêmes que dans une crèche classique et il faut garantir la même qualité d'accueil collectif. Il ne suffit pas d'aimer les enfants... Le gestionnaire doit avoir des capacités de manager, et prévoir une gestion fine du planning des enfants et de son personnel.

Recueillis par B. B.

## Mes copains et moi s'implante à Lyon 4<sup>e</sup>

À la naissance de son premier enfant, Frédérique Alcaix, avocate dans un grand cabinet lyonnais, est contrainte d'abandonner son activité professionnelle, faute de mode de garde compatible avec son emploi du temps. Elle se penche et teste alors différentes solutions avant de tomber sur le principe de la micro-crèche. C'est décidé. Elle montera sa propre structure avec une amie juriste, Amandine d'Autryve, également jeune maman. Si elles viennent d'ouvrir, à la rentrée de septembre, une deuxième micro-crèche à la Croix-Rousse, les deux jeunes femmes ont d'abord installé « Mes copains et moi » dans le 6<sup>e</sup>

arrondissement de Lyon. « Notre expérience professionnelle nous a aidées. Toutefois, cela a été compliqué psychologiquement. Les délais de l'administration sont longs, nous avons obtenu un 'oui' officieux en juin 2012 pour une ouverture en septembre », explique Frédérique Alcaix. Un an de travail aura été nécessaire aux créatrices pour boucler leur projet. « Il a fallu trouver un local d'au moins 100 m<sup>2</sup> avec jardin, prendre contact avec le médecin de la PMI, élaborer le projet éducatif, réaliser une étude de besoins, le planning du personnel, présenter les CV des futures salariées... Sans savoir si nous allions obtenir l'agré-

ment de la CAF et du conseil général », poursuit l'ancienne avocate. Une situation qui conduira les créatrices à contracter un bail commercial sous condition et à verser un loyer « à vide » pendant six mois. Aujourd'hui quinze familles patientent sur la liste d'attente. Aussi, deux nouvelles crèches « Mes copains et moi » pourraient voir le jour à moyen terme afin de réduire, aussi, des charges de fonctionnement incompressibles. Et après une année sans rémunération, Frédérique et Amandine espèrent enfin goûter aux fruits de leur succès. ■

J. B.



■ Venues du monde du droit, Frédérique Alcaix et Amandine d'Autryve viennent d'ouvrir leur deuxième crèche. Ici, à la Croix Rousse Photo D. R.